



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance extraordinaire du 2 juillet 2020*

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 15 h 30, le 2 juillet 2020,  
via télé-rencontre, à laquelle sont présents et forment quorum  
sous la présidence de la mairesse suppléante, madame  
Christiane Beaudry

Messieurs Michel Charron, conseiller district 5  
Jean-François Mills, conseiller district 4  
Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2  
Éric Deslongchamps, conseiller au district 1

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également  
présent.

*De façon exceptionnelle, suivant les orientations et  
directives gouvernementales en regard de la  
pandémie du COVID-19, la présente séance est tenue  
à huis clos, via télé-rencontre. De plus,  
l'enregistrement de la présente séance sera déposé  
sur le site Internet de la Municipalité.*

Aucune personne du public ne participe à la séance.

**1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

À 15 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 15h30, madame Christiane Beaudry ouvre la séance.

**3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la  
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**212-07-2020**

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, il est  
unanimentement résolu :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance

09864



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

*Séance ordinaire du 16 juin 2020*

**ARTICLE 1**

L'article 8.4 du règlement 770 est modifié par le remplacement, au paragraphe 6), du chiffre « 10 % » par le chiffre « 5 % ».

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Daniel Monette  
Maire

Mario Morin  
Directeur général

\*\*\*\*\*

**15. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

**16. SUIVI**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire procède à la lecture des questions transmises par écrit par les citoyens et fournit les réponses pour chacune d'elles.


**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**211-06-2020**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 21 h 05.

  
Daniel Monette  
Maire

  
Mario Morin  
Directeur général